



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord Séance de
Consultation Publique –
dérogation mineure- samedi le 12
novembre 2022

11h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation de la dérogation mineure :

IMMEUBLE VISÉ

Matricule : 1525-26-2728-0-000-0000

Propriétaires : Marc Malouf

#Lot : 5 011 265

Adresse : Rive du Lac-Tremblant

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Autoriser, pour un bâtiment principal et une construction accessoire attenante (véranda), un empiètement maximal de 1,4 mètres dans la marge de recul avant à partir d'un lac, qui est inférieur aux marges autorisées par le Règlement 2021-02 relatif au zonage.

4. Période d'interventions;
5. Clôture de l'assemblée.

NOTE : [Les séances sont publiques et se tiennent au 144, rue du Couvent, Mont-Tremblant \(Village\)](#)